

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 399

présenté par

M. Rancoule et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 2

À la seconde phrase, après le taux :

« 2 % »,

insérer le mot :

« minimum ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à ne pas faire des 2 % du produit intérieur brut dans l'effort national de défense un totem mais plutôt un plancher minimum.